

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2014**

**ACTES**

L'an deux mille quatorze, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 02 avril 2014.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVAUULT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

**Excusés :** Monsieur Christophe GIRAUD qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT ;  
Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON ;  
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT ;  
Madame Estelle GAZET qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND.

**Absents :**

**Quorum :** Vingt-trois Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Monsieur Benoît FLUCKIGER

Monsieur COULON accueille les participants.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il rend compte des décisions prises par ses soins en vertu des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal par délibérations n° 05 du 31 mars 2008 et n° 01 du 01 octobre 2010.

Puis il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux des réunions du 28 février et 30 mars 2014, ce qui est fait à l'unanimité.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB01) :**  
**Personnel communal – Création d'un emploi de collaborateur de cabinet**

**Objet :** **4.2 Personnel contractuel**

Considérant la nécessité pour le Maire et les Adjoint de s'assurer de la collaboration d'un personnel qualifié et compétent pour les assister dans leurs missions, leur apporter études et conseils sur l'aspect technique des orientations politiques ainsi qu'une expertise dans l'évaluation de leur politique d'équipement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps complet et précise que la part des crédits inscrits au chapitre budgétaire 012 affectée à ce recrutement s'élèvera à 72.000,00 €.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB02) :**  
**Formation des Commissions municipales**

**Objet :** **5.2 Fonctionnement des assemblées**

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime arrête le nombre et la composition des Commissions ainsi qu'il suit :

**1<sup>ère</sup> Commission** dite « **Commission des Finances** » de 7 membres : Mesdames et Messieurs Sandra MONZANI – Vice-Présidente, Andrée LAFAYE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Sylvie THEVENIOT avec pour suppléante Hélène DAVIET ;

**2<sup>ème</sup> Commission dite « Commission des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine »** de 9 membres : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Vice-Président, Chantal CHARMAT, Guy BONVIN, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN avec pour suppléante Sylvie THEVENIOT;

**3<sup>ème</sup> Commission dite « Commission de la Vie culturelle »** de 11 membres : Mesdames et Messieurs Chantal CHARMAT – Vice-Présidente, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise de GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET ;

**4<sup>ème</sup> Commission dite « Commission des Sports »** de 11 membres : Mesdames et Messieurs Christophe GIRAUD – Vice-Président, Christine BURKHARDT, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVault, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Thierry GUILLAUMIN et Jérôme THUIZAT ;

**5<sup>ème</sup> Commission dite « Commission de l'Education et la citoyenneté, de l'accueil et du cadre de vie »** de 11 membres : Mesdames et Messieurs Roger VOLAT – Vice-Président, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Françoise de GARDELLE, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Sylvie THEVENIOT et Thierry GUILLAUMIN ;

« **Commission consultative du Restaurant Scolaire** » placée sous la présidence par délégation de Monsieur Roger VOLAT – Adjoint :

- 10 membres représentant le Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Françoise de GARDELLE, Chantal REDONDAUD, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN et Jérôme THUIZAT ;
- 10 membres représentant les usagers : les chefs des établissements scolaires Françoise Dolto, Camille Claudel, Michelet-Berthelot, et 7 délégués des fédérations de parents d'élèves représentées dans lesdits établissements à raison respectivement d'un représentant par école maternelle et deux pour chacune des écoles primaires.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 10 avril 2014 (20140410_1DB03) :</b> <b>Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres</b>
--------	---

Objet :	<b>5.2 Fonctionnement des assemblées</b>
---------	--

Vu les dispositions du Code des Marchés Publics qui prévoient la constitution d'une Commission dont le rôle principal est de sélectionner les entreprises candidates et de choisir les titulaires des marchés que conclut la collectivité suivant des procédures formalisées et considérant le fait que la quasi-totalité des marchés publics conclus par la Commune ressorti d'une procédure adaptée eu égard aux seuils applicables, le Conseil Municipal unanime décide de différer cette désignation qui interviendra en cours de mandat si nécessaire.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 10 avril 2014 (20140410_1DB04) :</b> <b>Désignation des membres de la Commission de délégation de service public</b>
--------	--

Objet :	<b>5.2 Fonctionnement des assemblées</b>
---------	--

Vu sa délibération n° 03 du 30 avril 2013, le Conseil Municipal procède, en conformité des dispositions de l'article L.2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection membres (5 titulaires et 5 suppléants) de la Commission de délégation de service public qui sera chargée, sous la présidence du Maire, d'intervenir dans la procédure lancée pour l'exploitation du service public communal de l'assainissement collectif et non-collectif :

- Membres titulaires : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Sandra MONZANI, Sylvie THEVENIOT et Hélène DAVIET ;
- Membres suppléants : Mesdames et Messieurs Guy BONVIN, Chantal CHARMAT, Françoise de GARDELLE, Nicole POLIGNY, Thierry GUILLAUMIN.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 10 avril 2014 (20140410_1DB05) :</b> <b>Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal</b>
--------	--

Objet :	<b>5.2 Fonctionnement des assemblées</b>
---------	--

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, l'assemblée unanime délègue au Maire l'exercice des missions définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant observé que les décisions prises en vertu de cette délégation obéissent aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal, en particulier par rapport au contrôle de légalité et qu'il en est rendu compte à chacune des réunions obligatoires de l'assemblée.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 10 avril 2014 (20140410_1DB06) :</b> <b>Dépenses de réceptions, fêtes et cérémonies - Délégation au Maire</b>
--------	---

Objet : **5.2 Fonctionnement des assemblées**

Le Conseil Municipal unanime confie au Maire délégation le soin d'engager les dépenses courantes afférentes aux réceptions, fêtes et cérémonies, dans la limite de 6.000,00 € par opération.

Acte : **Délibération n° 07 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB07) :**  
**Fixation de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Objet : **5.3 Désignation de représentants**

Le Conseil Municipal unanime arrête ainsi qu'il suit la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : sept membres qui seront élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres qui seront nommés par le Maire parmi les personnes non-membres de l'assemblée et mentionnées au Code de la Famille et de l'Aide sociale, les désignations correspondantes devant intervenir dans un délai de deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal.

Sont ainsi élus : Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT, Christophe GIRAUD, Danièle BESSAT, Chantal REDONDAUD, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU et Sylvie THEVENIOT.

Acte : **Délibération n° 08 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB08) :**  
**Désignation des délégués aux établissements de coopération intercommunale auxquels appartient la Commune**

Objet : **5.3 Désignation de représentants**

En application des articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime désigne les délégués qui seront amenés à représenter la Commune au sein des Comités des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels elle appartient :

**SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier :**

- Délégués titulaires : Monsieur Emmanuel FERRAND et Madame Nicole POLIGNY ;
- Délégué suppléant : Madame Danièle BESSAT.

**Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier :**

- Délégué titulaire : Monsieur Roger VOLAT ;
- Délégué suppléant : Madame Marie-Claude LACARIN.

Acte : **Délibération n° 09 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB09) :**  
**Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'écoles**

Objet : **5.3 Désignation de représentants**

Le Conseil Municipal unanime désigne les délégués suivants pour siéger au sein des Conseils des écoles avec Monsieur Roger VOLAT représentant du Maire :

**Conseil d'école de l'école maternelle Camille Claudel :** Madame Françoise DE GARDELLE et – à titre consultatif – Madame Sylvie THEVENIOT avec pour suppléant Monsieur THIERRY GUILLAUMIN ;

**Conseil d'école de l'école maternelle Françoise Dolto :** Madame Françoise DE GARDELLE et – à titre consultatif – Madame Sylvie THEVENIOT avec pour suppléante Madame Hélène DAVIET ;

**Conseil d'école de l'école primaire Michelet-Berthelot :** Madame Françoise DE GARDELLE et – à titre consultatif – Madame Sylvie THEVENIOT avec pour suppléant Monsieur Jérôme THUIZAT ;

Acte : **Délibération n° 10 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB10) :**  
**Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Lycée et du Collège Blaise de Vigenère**

Objet : **5.3 Désignation de représentants**

Le Conseil Municipal unanime désigne les délégués suivants pour siéger au sein des instances de la Cité scolaire Blaise de Vigenère :

**Collège Blaise de Vigenère :**

- Conseil d'administration :
  - o Délégués titulaires : Mesdames Danièle BESSAT, Chantal REDONDAUD ;
  - o Délégué suppléant : Madame Estelle GAZET ;
- Commission permanente : Madame Muriel DESHAYES

**Lycée Blaise de Vigenère :**

- Conseil d'administration :
  - o Délégué titulaire : Madame Muriel DESHAYES, Monsieur Roger VOLAT ;
  - o Délégué suppléant : Madame Estelle GAZET ;
- Commission permanente : Madame Muriel DESHAYES

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 10 avril 2014 (20140410_1DB11) : Désignation des membres de la Commission Communale de Impôts Directs</b>
Objet :	<b>5.3 Désignation de représentants</b>

En application du Code Général des Impôts, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime arrête une liste de personnes parmi lesquelles le Directeur des services fiscaux de l'Allier nommera les membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Proposition de délégués titulaires : Mesdames et Messieurs Philippe CHANET, Jérôme THUIZAT, Eric CLEMENT, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Sandra MONZANI, Georges MALEVIALLE, René GETENET, Jean FERRAND, Jean-Paul DENIER D'APRIGNY, Jean-Claude COUTIERE, Jean-Pierre BOUCAUD, Jacques CHANET, Christelle LAURENDON, Alain COULON, Claude LACOUR ;
- Proposition de délégués suppléants : Mesdames et Messieurs Guy BONVIN, Emmanuel FERRAND, Philippe MARCHAND, Pierre PERRAULT, Annie BEAUVAIS, Jacques SALOME, Emmanuelle BOUDOT, Dominique GAULMIN, Georges BERTHIER, Albert METENIER, Serge MAROLLES, André VILLATE, Isabelle CLERET, Bernard DECOL, Bernard RANDOIN, Jacques VERNASSIERE.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 10 avril 2014 (20140410_1DB12) : Fixation de la composition du Comité Technique Paritaire</b>
Objet :	<b>5.3 Désignation de représentants</b>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime décide d'arrêter à 10 membres la composition du Comité Technique Paritaire : 5 membres et leurs suppléants désignés par le Maire et 5 membres et leurs suppléants élus par l'ensemble du personnel titulaire et non-titulaires occupant un emploi permanent au sein des services municipaux.

L'assemblée est avisée que les désignations suivantes sont envisagées pour le collège « employeur » :

- Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs Bernard COULON, Emmanuel FERRAND, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI et Sylvie THEVENIOT ;
- Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT, Chantal CHARMAT, Christophe GIRAUD, Roger VOLAT et Hélène DAVIET.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 10 avril 2014 (20140410_1DB13) : Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'établissement de la Maison Bleue</b>
Objet :	<b>5.3 Désignation de représentants</b>

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Danièle BESSAT pour siéger, au nom de la Commune et avec voix consultative, au Conseil d'établissement de la Maison Bleue.

Acte :	<b>Délibération n° 14 du 10 avril 2014 (20140410_1DB14) : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs</b>
Objet :	<b>5.3 Désignation de représentants</b>

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime procède à la désignation de ses délégués au sein de différents organismes extérieurs :

**Association l'Harmonie de Saint-Pourçain-sur-Sioule** dont le Conseil d'Administration comprend notamment, sous la présidence du Maire de Saint-Pourçain-Sur-Sioule, un délégué du Conseil Municipal, membre de droit : Madame Andrée LAFAYE ;

**Association Bourbonnaise pour la gestion d'un Etablissement pour adultes Handicapés Moteurs (A.B.E.H.M.)** dont le Conseil d'administration comprend deux délégués du Conseil Municipal : Monsieur Bruno BOUVIER et Madame Christine BURKHARDT ;

**Club de l'amitié de Saint-Pourçain-Sur-Sioule** dont le Conseil d'administration comprend le Maire, membre de droit (ou de son représentant en cas d'absence ou d'empêchement) et de trois représentants du Conseil Municipal désignés par celui-ci en son sein : Mesdames Danièle BESSAT et Christine BURKHARDT et Monsieur Roger VOLAT.

Acte : **Délibération n° 15 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB15) :**  
**Désignation d'un Correspondant Défense**

Objet : **5.3 Désignation de représentants**

Monsieur Benoît FLUCKIGER est désigné à l'unanimité comme Correspondant Défense de la Commune auprès des autorités militaires.

Acte : **Délibération n° 16 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB16) :**  
**Actes en la forme administrative - Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à représenter la Commune**

Objet : **5.5 Délégations de signature**

Considérant l'habilitation des Maires à dresser des actes authentiques en la forme administrative recevables par les Conservateurs des Hypothèques, l'assemblée désigne, à l'unanimité, Monsieur Emmanuel FERRAND pour intervenir à la signature desdits actes au nom et pour le compte de la Commune.

Acte : **Délibération n° 17 du 10 avril 2014 (20140410\_1DB17) :**  
**Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Objet : **5.6 Exercice des mandats locaux**

En conformité des dispositions des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime décide d'autoriser le versement d'indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes, selon des modalités qu'il arrête dans le respect des plafonds fixées par la loi.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales

B. COULON - Maire

